



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 février 2012 à 19 h 30
13, rue Chauret, Sainte-Geneviève**

PRÉSENCES :

M. Richard BÉLANGER, Maire d'arrondissement
Mme Diane GIBB, Conseillère d'arrondissement
M. Christopher LITTLE, Conseiller d'arrondissement
M. François ROBERT, Conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

M. Éric DUGAS, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Saâd MOUMNI, Secrétaire d'arrondissement
Mme Claire VASSART, Directrice d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA12 28 0042

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève du lundi 6 février 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

Période de questions du public

Le maire d'arrondissement ouvre la période de questions sur les points à l'ordre du jour;

CA12 28 0043

Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement suivant:

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 16 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1123890002

CA12 28 0044

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal du comité du conseil d'arrondissement suivant:

- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 23 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1123890003

CA12 28 0045

Adjudication d'un contrat à Willy Haeck et fils, pour un montant de 15 619,47 \$ tti, pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles au printemps 2012.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

- D'octroyer un contrat à Willy Haeck et fils, pour un montant de 15 619,47 \$ tti, pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles au printemps 2012.

Le coût de la fourniture et de la livraison de fleurs s'établit comme suit:

Brut:	13 585,10 \$
Crédits autorisés:	14 940,21 \$
Net:	15 619,47 \$

- D'imputer cette dépense au compte budgétaire suivant :

2408.0010000.301116.07165.56509.015019.0000.000000.000000.00000.00000

Willy Haeck et fils
1819, rue Notre-Dame
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1124186003

CA12 28 0046

Octroi de subventions à Evelyne Cardinal pour sa participation au Cyclo Défi, et Félix Asselin et Sami Guimond-Jaber, joueurs de curling, pour leur participation à des championnats.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

D'autoriser les contributions financières suivantes :

- Un montant de 200 \$ à Evelyne Cardinal dans le but de l'aider financièrement pour sa participation au Cyclo Défi contre le cancer les 7 et 8 juillet 2012;
- Un montant de 200 \$ chacun à Félix Asselin et Sami Guimond-Jaber dans le but de les soutenir financièrement pour leur participation aux championnats canadiens de curling en Ontario du 3 au 12 février 2012 et au championnat international optimiste à Toronto en avril;

Que lesdites sommes soient payées à même les profits des tournois de golf de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 30.01 1122366003

CA12 28 0047

Contribution financière à l'Orchestre Symphonique des Jeunes du West Island

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'octroyer une subvention au montant de 200 \$ à l'Orchestre Symphonique des Jeunes du West Island dans le but de les aider financièrement pour leur participation au festival de l'Association des orchestres de jeunes du Québec qui se tiendra à Terrebonne du 6 au 8 avril 2012.

Que ladite somme soit payée à même les profits des tournois de golf de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 30.02 1122366004

CA12 28 0048

Contribution financière à l'Ensemble vocal Opus 16

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

D'autoriser une contribution financière de 50 \$ à l'Ensemble vocal Opus 16 pour leur concert printanier du 6 avril prochain, à l'Église Sainte-Geneviève et d'imputer cette dépense au poste budgétaire :

2408.0010000.301109.01909.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 30.03 1121932002

CA12 28 0049

Contribution financière à la Troupe de théâtre La Bizarrie

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'autoriser une contribution financière de 200 \$ à la Troupe de théâtre La Bizarrie pour son spectacle "Le paradis s.v.p." du 3, 4, 5 et 6 mai 2012 et d'imputer cette dépense au poste budgétaire :

2408.0010000.301109.01909.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 30.04 1121932003

CA12 28 0050

Octroi d'une subvention à Stephanie Blakely pour une mission de bénévolat en Alabama.

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

D'octroyer une subvention au montant de 200 \$ à Stephanie Blakely, étudiante au baccalauréat en environnement et développement économique, afin de l'aider financièrement dans le cadre d'une mission de bénévolat avec l'association *Habitat pour l'humanité* qui aura lieu en Alabama du 19 au 26 février 2012.

Que ladite somme soit payée à même les profits des tournois de golf de l'arrondissement.

La conseillère madame Diane Gibb, s'est retirée du vote de cette résolution étant un parent de l'étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1122366005

CA12 28 0051

Contribution financière à l'Association d'Entraide d'Arthrite de l'Ouest-de-l'Île de Montréal(A.W.I.S.H.)

Il est proposé par Christopher LITTLE

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

D'autoriser une contribution financière de 300 \$ à l'Association d'Entraide d'Arthrite de l'Ouest-de-l'Île de Montréal et d'imputer cette dépense au poste budgétaire :

2408.0010000.301109.01909.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000.

La conseillère madame Diane Gibb, s'est retirée du vote de cette résolution puisqu'elle fait partie du conseil d'administration de l'organisme concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1121932004

CA12 28 0052

Octroi d'une subvention au Service de la vie étudiante du Collège Gérald-Godin pour la finale régionale de Cégeps en spectacle.

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

D'octroyer une subvention au montant de 300 \$ au Service de la vie étudiante du Collège Gérald-Godin afin de les aider dans l'organisation de la finale régionale de Cégeps en spectacle qui aura lieu le samedi 17 mars 2012.

Que ladite somme soit payée à même les profits des tournois de golf de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 30.07 1122366006

CA12 28 0053

Accorder un soutien financier de mille deux cent cinquante dollars (1 250 \$) à la Société Patrimoine et Histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève pour la réalisation de diverses activités culturelles à caractère patrimonial pour l'année 2012

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

- D'accorder un soutien financier de mille deux cent cinquante dollars (1 250 \$) à la Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève pour la réalisation de diverses activités culturelles à caractère patrimonial pour l'année 2012 ;

- D'imputer cette dépense au compte budgétaire suivant:

2408 0010000 301120 07201 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 1 250 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.08 1120140001

CA12 28 0054

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1109, rue Bellevue (lot 4 828 917) à L'Île-Bizard

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale au 1109, rue Bellevue (lot 4 828 917) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1109, rue Bellevue, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP Mystique – Brun 2 tons
Brique :	Luxor – Beige Maroc
Acrylique :	Tan
Portes (sur rue) :	Gentek – Brun muscade
Fenêtres (sur rue) :	Gentek – Brun muscade
Portes & fenêtres :	Gentek – Blanc pur
Soffites & fascias :	Gentek – Brun muscade

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.01 1123294001

CA12 28 0055

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1110, rue Bellevue (lot 4 977 988) à L'Île-Bizard

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale au 1110, rue Bellevue (lot 4 977 988) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1110, rue Bellevue, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP Mystique – Nuit noire
Brique :	Hanson – Louisiane rouge
Pierre (façade) :	Arriscraft – Lisse grise
Acrylique :	M09 2783
Portes (sur rue) :	Gentek – Brun commercial
Fenêtres (sur rue) :	Gentek – Brun commercial
Portes & fenêtres :	Gentek – Brun commercial
Soffites & fascias :	Gentek – Argile

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1123294002

CA12 28 0056

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1111, rue Bellevue (lot 4 828 916) à L'Île-Bizard

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale au 1111, rue Bellevue (lot 4 828 916) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1111, rue Bellevue, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture : BP Mystique – Noir crystal
Brique : Permacon – Gris Lennox
Acrylique : X-200-3E
Portes (sur rue) : Gentek – Noir
Fenêtres (sur rue) : Gentek – Noir
Portes & fenêtres : Gentek – Blanc pur
Soffites & fascias : Gentek – Noir

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.03 1123294003

CA12 28 0057

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1113, rue Bellevue (lot 4 828 915) à L'Île-Bizard

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale au 1113, rue Bellevue (lot 4 828 915) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1113, rue Bellevue, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture : BP Mystique – Bois antique
Brique : Rinox Luxor mini méga – Gris Milton
Acrylique : X-199-3E
Portes (sur rue) : Gentek – Sablon
Fenêtres (sur rue) : Gentek – Sablon
Portes & fenêtres : Gentek – Blanc pur
Soffites & fascias : Gentek – Sablon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.04 1123294004

CA12 28 0058

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1123, rue Bellevue (lot 4 977 341) à L'Île-Bizard

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale au 1123, rue Bellevue (lot 4 977 341) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1123, rue Bellevue, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP Mystique – Bois fossile
Brique :	Hanson – Flamenco III
Pierre :	Lisse 12 x 24 – Beige
Acrylique :	X-198-3E
Portes (sur rue) :	Gentek – Argile royal
Fenêtres (sur rue) :	Gentek – Argile royal
Portes & fenêtres :	Gentek – Blanc pur
Soffites & fascias :	Gentek – Argile royal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1123294005

CA12 28 0059

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1125, rue Bellevue (lot 4 977 342) à L'Île-Bizard

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale au 1125, rue Bellevue (lot 4 977 342) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1125, rue Bellevue, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP Mystique – Bois fossile
Brique :	Permacon – Gris Lennox
Pierre :	Permacon – Gris Lennox
Acrylique :	Kaki
Portes (sur rue) :	Gentek – Argile royal
Fenêtres (sur rue) :	Gentek – Argile royal
Portes & fenêtres :	Gentek – Blanc pur
Soffites & fascias :	Gentek – Argile royal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1123294006

CA12 28 0060

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1127, rue Bellevue (lot 4 977 343) à L'Île-Bizard

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale au 1127, rue Bellevue (lot 4 977 343) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1127, rue Bellevue, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP Mystique – Brun foncé
Pierre (sur rue) :	Permacon-Urbana – Beige Batavia
Brique :	Permacon-Melville – Beige Batavia
Canaxel :	Ridgewood D5 – Sierra
Portes :	Gentek – Brun commercial
Fenêtres :	Gentek – Brun commercial
Fenêtres (arrière) :	Gentek – Blanc
Soffites & fascias :	Gentek – Brun commercial

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1123294007

CA12 28 0061

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale au 2137, chemin du Bord-du-Lac (lot 122-7) à L'Île-Bizard

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'une résidence unifamiliale au 2137, chemin du Bord-du-Lac (lot 122-7) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 2137, chemin du Bord-du-Lac, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture : BP Mystique – Taupe
Pierre : Permacon Laffit – Mélange beige Dunlop Permacon Laffit –
Mélange beige Amboise
Portes & fenêtres : Brun commercial
Soffites & fascias : Brun commercial

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1123294008

CA12 28 0062

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1121, rue Bellevue (lot 4 977 340) à L'Île-Bizard

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'approuver le changement de couleur du parement extérieur pour la construction d'une résidence unifamiliale au 1121, rue Bellevue (lot 4 977 340) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour les modifications apportées au parement extérieur au 1121, rue Bellevue selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture : BP Mystique – Nuit noire
Brique : Luxor – Gris charbon
Acrylique : X-209-3E
Portes (sur rue) : Gentek – Noir
Fenêtres (sur rue) : Gentek – Noir
Portes & fenêtres : Gentek – Noir
Soffites & fascias : Gentek – Noir

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.09 1123294009

CA12 28 0063

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlement sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour l'installation d'une enseigne commerciale au 16 056, boul. Gouin O. (lot 1 843 679) à Sainte-Geneviève

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'approuver les plans pour l'installation d'une enseigne sur mur et éclairante au 16 056, boul. Gouin O. (lot 1 843 679), conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne sur auvent au 16 056, boul. Gouin O. pour le commerce «Aux 2 Tourelles», telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.10 1123294010

CA12 28 0064

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlements sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'un bâtiment multifamilial au 16 639 à 16 641, boul. Pierrefonds (lot 4 991 299) à Sainte-Geneviève

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'un bâtiment multifamilial de 16 logements au 16 639 à 16 641, boul. Pierrefonds (lot 4 991 299) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment multifamilial de 16 logements au 16 639 à 16 641, boul. Pierrefonds, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP Rempart – Noir 2 tons
Pierre :	Shouldice – Executive grey
Brique :	Hanson – Old Markam
Portes :	Gentek – Brun commercial
Fenêtres :	Gentek – Brun commercial
Soffites & fascias :	Gentek – Brun commercial

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.11 1123294013

CA12 28 0065

Approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés (L.A.U. article 145.15) conformément au Règlements sur les P.I.I.A. (CA28 0015) pour la construction d'un bâtiment multifamilial au 16 645 à 16 647, boul. Pierrefonds (lot 4 991 298) à Sainte-Geneviève

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

D'approuver les plans de construction d'un bâtiment multifamilial de 16 logements au 16 645 à 16 647, boul. Pierrefonds (lot 4 991 298) à L'Île-Bizard, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) avec les conditions telles que stipulées par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment multifamilial de 16 logements au 16 645 à 16 647, boul. Pierrefonds, selon les plans présentés et avec l'agencement suivant:

Toiture :	BP Rempart – Noir 2 tons
Pierre :	Shouldice – Executive grey
Brique :	Hanson – Old Markam
Portes :	Gentek – Brun commercial
Fenêtres :	Gentek – Brun commercial
Soffites & fascias :	Gentek – Brun commercial

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1123294014

CA12 28 0066

Nommer une voie publique - rue Fers-de-Lys (lot 37-585) - Secteur de L'Île-Bizard

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

De demander au Conseil municipal de la Ville de Montréal de nommer « rue Fers-de-Lys » la voie publique constituée par le lot 37-585 tel qu'indiqué au plan de lotissement préparé par Alain Croteau, arpenteur-géomètre, en date du 25 août 2011 (minute 3416).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1123294011

CA12 28 0067

Procédure d'adoption du Règlement modifiant le Règlement de zonage (CA28 0023-3)

Avis de motion

Avis est donné par le conseiller monsieur François Robert qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, avec dispense de lecture, un règlement modifiant le Règlement de zonage (CA28 0023), de façon à rehausser la hauteur du rez-de-chaussée dans les zones résidentielles des classes "R2 Bifamiliale et trifamiliale", "R3 Multifamiliale, catégorie A" et "R4 Multifamiliale, catégorie B" et dans les zones du groupe "Commercial" permettant l'aménagement des logements au sous-sol.

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage (CA28 0023-3)

Que soit et il est par les présentes adopté le premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage (CA28 0023), de façon à rehausser la hauteur du rez-de-chaussée dans les zones résidentielles des classes "R2 Bifamiliale et trifamiliale", "R3 Multifamiliale, catégorie A" et "R4 Multifamiliale, catégorie B" et dans les zones du groupe "Commercial" permettant l'aménagement des logements au sous-sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1123294012

CA12 28 0068

Procédure d'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (CA28 0022-1)

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 16 janvier 2012;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

Adoption du Règlement CA28 0022-1

Que soit et il est par les présentes adopté le Règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise - Règlement numéro CA28 0022-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1113294108

CA12 28 0069

Procédure d'adoption du Règlement concernant la circulation et la restriction des charges des véhicules lourds sur le pont Jacques-Bizard - Règlement CA28 0030

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 16 janvier 2012;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

Adoption du Règlement CA28 0030

Que soit et il est par les présentes adopté le Règlement concernant la circulation et la restriction des charges des véhicules lourds sur le pont Jacques-Bizard - Règlement numéro CA28 0030

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. 40.16 1113890041

CA12 28 0070

Résiliation du contrat de monsieur Alain Bernard à titre de directeur/sports, loisirs, culture et service aux citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Diane GIBB

Et résolu :

De résilier le contrat liant, monsieur Alain Bernard, à l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 9 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1122858001

Dépôt de documents

- Résolution de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - # CA12 170020 – Une heure pour la Terre 2012;
- Liste des bons de commande approuvés – 6 janvier au 26 janvier 2012;
- Factures non associées à un bon de commande – Janvier 2012;
- Rapport budgétaire – 26 janvier 2012;
- Virements budgétaires - Arrondissement – 26 janvier 2012;
- Virements budgétaires – Gestion de l'eau – 26 janvier 2012;
- Virements budgétaires – Arrondissement PTI – Janvier 2012;
- Calendrier des activités de l'arrondissement – Février 2012;
- Liste des permis émis (Construction, occupation et lotissement) – 01-01-2012 au 31-01-2012;

60.01

CA12 28 0071

Appuyer la demande de participation au mouvement invitant les citoyens à respecter "L'heure de la Terre" le 31 mars 2012.

ATTENDU QUE le 31 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international "Une heure pour la Terre 2012" inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fondation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2011, plus de 5200 villes réparties dans 135 pays ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève à l'événement "Une heure pour la Terre 2012" événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 31 mars 2012 de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01 1123890001

CA12 28 0072

Engagement de l'arrondissement à poursuivre l'étape de réalisation du projet d'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard Gouin à Sainte-Geneviève.

Il est proposé par François ROBERT

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

ATTENDU QUE l'arrondissement désire toujours procéder à l'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard Gouin entre les rues Paiement et de la Caserne à Sainte-Geneviève.

Il est résolu de confirmer l'acceptation par l'arrondissement du rapport et des coûts de l'étude d'avant-projet et sa demande à Hydro-Québec de poursuivre la réalisation dudit projet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02 1123152001

CA12 28 0073

Demander au ministère des Transports du Québec d'annuler la restriction relative à l'usage des lots numéros 78 Ptie. et 79 ptie., le long du boulevard Jacques-Bizard à L'Île-Bizard

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par Christopher LITTLE

Et résolu :

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder par mainlevée à la radiation de la clause exécutoire relative à l'usage et de la servitude d'accès grevant les lots 78 Ptie et 79 Ptie cédés à la Corporation de la paroisse de Saint-Raphaël de l'Île-Bizard par acte notarié enregistré sous le numéro 4516503 en date du 19 juin 1992

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.03 1121984002

Période de questions du public

Le maire d'arrondissement ouvre la période de questions du public;

70.04

CA12 28 0074 Levée de la séance

Il est proposé par Diane GIBB

appuyé par François ROBERT

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève du lundi 6 février 2012 à 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.05

Richard BÉLANGER
Maire d'arrondissement

Mohamed Saâd MOUMNI
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mars 2012.